



La Seyne-sur-Mer, le 1er juillet 2022

Bonjour,

En février dernier, nous saisissons par courrier co-signé le Premier Ministre afin de pouvoir bénéficier d'une remise partielle des cotisations et contributions sociales pour les dettes du premier confinement, le dispositif ayant été prolongé pour les entreprises éligibles. Quelques aménagements étaient nécessaires et nous sollicitons sa parfaite compréhension pour ce faire.

Dans le même temps, nous prenons les devants et demandons rendez-vous au directeur régional de l'URSSAF avec qui Riviera Yachting Network a signé une convention de partenariat en février 2020. Cette rencontre a eu lieu le 17 mars dernier et Antoine Perry (SeaSatCom) m'y accompagnait.

Comme le précise le courrier ci-joint, des délais de paiement de charges URSSAF peuvent être envisagés. Mais c'est surtout **pour certaines de vos entreprises le dispositif d'exonération des cotisations patronales et de l'aide au paiement pour certaines périodes COVID** qui semblent mobilisables.

**Aussi, à l'appui du courrier du directeur régional de l'URSSAF, je vous invite à vous rapprocher de votre comptable afin qu'il sollicite votre caisse URSSAF en ce sens.**

Enfin, nous vous remercions par avance de nous faire un petit retour des démarches engagées à l'issue de celles-ci de manière à ce que nous puissions faire état de l'avancée des différents dossiers auprès de la Direction Régionale et appuyer s'il le fallait vos demandes.

Restant à votre disposition,  
Avec mes sentiments dévoués,  
**Laurent FALAIZE**

Président de Riviera Yachting Network

## **REFIT, MAINTENANCE ET SERVICES AUX YACHTS**

68 allée des Forges – 83 500 LA SEYNE-SUR-MER - tél : 04 94 24 21 93 – e-mail : [contact@rynetwork.com](mailto:contact@rynetwork.com)  
Association loi 1901 constituée le 21 septembre 2000 - SIRET : 438 238 594 00032 - [www.riviera-yachting-network.fr](http://www.riviera-yachting-network.fr)